

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-M-328-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-M-  
328 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 25 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2022-M-328-2 modifiant le règlement numéro 2022-M-328 sur la tarification des services municipaux

Le présent règlement a pour objet :

- De fixer le tarif des services municipaux de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 25 juillet 2022 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 juillet 2022.

Simon Lafrenière, greffier adjoint